

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DDEEES 129 Subvention et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre prévoyant l'attribution de la subvention mentionnée à l'article 2 de cette convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1er : Les termes de la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat d'Initiative de Montmartre sont approuvés. Le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 45.000 euros est attribuée au Syndicat d'Initiative de Montmartre, 21, place du Tertre à Paris 18e (n° tiers 103941)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013.